Centre intégré
de santé et de services
sociaux de Chaudière-
Appalaches
Québec

ORDONNANCE COLLECTIVE

Titre : Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques lors d'une suspicion d'infection urinaire basse non compliquée chez la femme de 14 ans et plus		
No de l'ordonnance collective : 2020-OC-GMF-06	Date d'entrée en vigueur :	2021-04-08
	Date de révision :	2024-04-08

MILIEUX AUTORISÉS : ☒ Tous

☐ Beauce-Etchemins ☐ Alphonse-Desjardins ☐ Montmagny-L'Islet ☐ Thetford Mines ☐ Autre, précisez :

SECTEURS D'ACTIVITÉS AUTORISÉS : ☒ Tous

☒ GMF-U ☒ GMF-R ☒ GMF

LISTE DES GMF AYANT AUTORISÉ CETTE ORDONNANCE COLLECTIVE ET DATE D'AUTORISATION :

☐ GMF Bellechasse Date :	☐ GMF Nouvelle-Beauce Date :	☐ GMF des Appalaches Date :
☐ GMF Clinique des Ponts Date :	☐ GMF Ste-Croix/ St-Patrice Date :	☐ GMF Beauceville Date :
☐ GMF Clinique médicale de Lévis Date :	☐ GMF St-Anselme Date :	☐ GMF Chaudière-Ouest Date :
☐ GMF Clinique médicale St-Etienne Date :	☐ GMF St-Henri Date :	☐ GMF Clinique familiale de St-Georges-de-Beauce Date :
☒ GMF de Laurier-Station Date :	☐ GMF Taniata Date :	☐ GMF Abénakis Date :
☐ GMF Lévis-Les Rivières Date :	☐ GMF-U de Lévis Date :	☐ GMF-U des Etchemins Date :
☐ GMF-R Lévis Métro Date :	☐ GMF de Thetford Date :	☐ GMF Montmagny Date :

PROFESSIONNELS VISÉS	☒ Infirmiers ☐ Pharmaciens ☐ Autres :
ACTIVITÉS RÉSERVÉES VISÉES PAR L'ORDONNANCE COLLECTIVE :	**Infirmiers[1] :** • Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique. • Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance. • Effectuer le suivi infirmier des personnes présentant des problèmes de santé complexes.
EXIGENCES PROFESSIONNELLES : (SI REQUIS)	•
RÉFÉRENCE À UN PROTOCOLE OU AUTRE OUTIL CLINIQUE:	☐ Non ☒ Oui INESSS (octobre 2017) Médicaments antibiotiques, infection urinaire chez l'adulte Guide régional d'antibiothérapie du CISSS de Chaudière-Appalaches
RÉFÉRENCE À UN DOCUMENT:	☒ Non ☐ Oui

USAGERS OU SITUATIONS CLINIQUES VISÉS

- Femme âgée de 14 ans et plus qui consulte dans un GMF

INTENTION OU CIBLE THÉRAPEUTIQUE
(S'IL S'AGIT DE L'AJUSTEMENT D'UN MÉDICAMENT, D'UNE SUBSTANCE OU D'UN TRAITEMENT)

1- Objectiver afin de traiter rapidement l'infection urinaire basse (cystite) non compliquée chez la femme de 14 ans et plus qui ne présente aucune contre-indication.

2- Orienter les cas d'infection urinaire compliquée ou de suspicion de pyélonéphrite vers le médecin traitant[2] ou le médecin du sans rendez-vous (voir section contre-indications).

INDICATIONS / CONDITIONS D'INITIATION

Femme de 14 ans et plus présentant un ou des symptômes permettant de suspecter une infection urinaire basse (cystite) lors d'une consultation : dysurie/difficulté à uriner, pollakiurie, douleur sus-pubienne, sensation de brûlure et/ou douleur à la miction, présence d'urine trouble et/ou malodorante, hématurie

ET

Ayant obtenu un résultat positif à l'analyse d'urine par bandelettes : présence d'estérases leucocytaires et/ou de nitrites

ET

Absence de manifestation clinique pouvant orienter vers un autre diagnostic : écoulements vaginaux ou pertes vaginales, prurit vulvaire, ou symptômes de grossesse

CONTRE-INDICATIONS À L'APPLICATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE

[1] Le masculin est utilisé sans préjudice et seulement pour faciliter la lecture

[2] Le terme « médecin traitant » est utilisé ici à seule fin d'alléger le texte. Le terme englobe le titre professionnel « infirmière praticienne spécialisée (IPS) » en respectant le champ d'exercice de cette professionnelle.

- Femme de moins de 14 ans ;
- Femme enceinte ou qui allaite ;
- Immunosuppression (ex. : prise de médicaments affectant le système immunitaire tels que corticostéroïdes, agents biologiques, ou chimiothérapie, ou diagnostic de néoplasie hématologique ou d'un organe solide);
- Diabète non contrôlé;
- Anomalie anatomique ou chirurgie récente de l'arbre urinaire ;
- Port d'une sonde urinaire ou nécessitant des cathétérismes urinaires ;
- Fièvre : température buccale supérieure ou égale à 38 ℃ ou frissons ;
- *Punch* rénal positif / douleur à une loge rénale ;
- Diminution de l'état général ;
- Contact sexuel à risque ;
- Infections urinaires à répétition (cystite au cours des 4 dernières semaines ou plus de 3 infections urinaires dans la dernière année) ;
- Symptômes évoluant depuis plus de 7 jours ;
- Insuffisance rénale : clairance à la créatinine < 30 ml/minute (s'assurer d'avoir une créatinine récente au dossier chez la personne de plus de 65 ans. Si non-disponible, demander l'avis du médecin pour la prescription antibiotiques) ;
- Hématurie macroscopique avec caillots ;
- Insuffisance hépatique.

DIRECTIVES

1- Évaluer l'histoire des infections urinaires de l'usagère ;
2- Évaluer la condition physique et mentale de l'usagère et remplir le formulaire d'évaluation ci-joint (annexe 1) de l'infection urinaire chez la femme âgée de 14 ans et plus;
3- Évaluer les contre-indications; en présence de contre-indication, référer au médecin traitant ou au médecin du sans rendez-vous;
4- Faire l'enseignement du prélèvement de la culture d'urine, de l'ordonnance et des éléments visant la prévention des infections urinaires ;
5- Procéder à l'analyse urinaire par bandelette ;
6- Lorsqu'indiqué, demander une culture d'urine avant le début de l'antibiothérapie :
   - si récidive de cystite en moins d'un mois, l'infirmière procède à la culture mais l'ordonnance n'est plus applicable
   - si prise d'antibiotique dans le dernier mois (peu importe la raison),
   - si suspicion de pyélonéphrite aiguë ou d'infection urinaire compliquée (auquel cas patiente sera évaluée par le médecin traitant),
   - si symptômes persistants ou suspicion d'échec au traitement récent,
   - si combinaison de signes et/ou symptômes compatibles avec une cystite mais absence d'estérases leucocytaires et de nitrites à l'analyse de l'urine par bandelette,
   - voyage récent dans les 3 derniers mois dans une zone à risque pour l'acquisition d'une bactérie multi-résistante (Asie, Afrique, Moyen-Orient, Europe de l'Est, Espagne),
7- Initier l'antibiothérapie en conformité avec le tableau ci-dessous (tableau 1) lors de l'obtention d'un résultat positif par bandelettes (présence d'estérases leucocytaires et/ou de nitrites). Pour le choix de l'antibiotique, vérifier si l'usagère présente des allergies médicamenteuses, si elle a déjà reçu un traitement pour une cystite et s'il avait été efficace (si oui, opter pour le même antibiotique s'il s'agissait d'un antibiotique de première intention) ;
8- Envoyer le formulaire de liaison de la patiente à la pharmacie ;
9- Assurer le suivi du résultat de culture d'urine afin de confirmer l'infection urinaire et afin de vérifier la sensibilité à l'antibiotique prescrit. Si résistance au traitement prescrit **ET** persistance de symptômes urinaires, informer le médecin traitant ou le médecin de garde des résultats.

Tableau 1 : Traitement pharmacologique

Traitement des infections urinaires basses non compliquées chez les femmes de 14 ans et plus			
	ANTIBIOTIQUE	**POSOLOGIE**	**DURÉE**
1re intention (en ordre de préférence)			
	Nitrofurantoïne monohydrate/macrocristaux (Macrobid[MD])	100 mg PO BID	5 jours
	Trimethoprime-sulfaméthoxazole (Bactrim)	160/800 mg PO BID (1 co DS)	3 jours
	Fosfomycine (Trométhamine de) (Monurol)	3 g PO (sachet)	En dose unique
Traitement alternatif si contre-indication à tous les antibiotiques de 1ère intention (allergie médicamenteuse, intolérance, résistance ou interaction)			
	Triméthoprime (Proloprim)	100 mg PO BID	3 jours
Bêta-lactamines (en cas d'allergie à la pénicilline, se référer à l'outil d'aide à la décision en cas d'allergie aux pénicillines de l'INESSS)			
	Amoxicilline-acide clavulanique (Clavulin)	875/125 mg PO BID	7 jours
	Céfadroxil (Duricef)	500 mg PO BID	
	Céfixime (Suprax)	400 mg PO DIE	
	Céphalexine (Keflex)	500 mg PO QID	
2e intention			
	Fluoroquinolones		
	Norfloxacine (Norflox)	400 mg PO BID	
	Ciprofloxacine (Cipro)	250 mg PO BID	3 jours
	Ciprofloxacine XL (Cipro XL)	500 mg PO DIE	
	Lévofloxacine (Levaquin)	250 mg PO DIE	

LIMITES ET/OU SITUATION POUR LESQUELLES L'USAGER DOIT ÊTRE DIRIGÉ VERS UN MÉDECIN

- Présence d'une contre-indication
- Résultat négatif de l'analyse d'urine par bandelettes.
- Culture d'urine négative et persistance de symptômes.

MÉDECIN RÉPONDANT LORSQUE L'ORDONNANCE EST INDIVIDUALISÉE ET RESPONSABILITÉS DE CE DERNIER

Dans un groupe de médecine familiale (GMF), le médecin répondant est le médecin traitant ou, en l'absence de celui-ci, un des médecins adhérant au GMF ou un des médecins signataire de l'ordonnance collective ou le médecin assigné aux consultations sans rendez-vous.

MODES DE COMMUNICATION ET RENSEIGNEMENTS À TRANSMETTRE AU MÉDECIN TRAITANT POUR ASSURER UN SUIVI À LA SUITE DE L'APPLICATION DE L'ORDONNANCE

L'application de l'ordonnance collective et le suivi au médecin traitant seront fait via les notes au dossier médical électronique (DMÉ).

RÉFÉRENCES / SOURCES

Guide de l'INESSS : Infection urinaire chez l'adulte, octobre 2017

http://pdffichier.com/PDF_Doc_Telecharger_8.php?Pdf_Doc=9792&PDF=inesss_infection_urinaire

https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/CDM/UsageOptimal/Guides-serieI/Guide_InfectionUrinaire.pdf

OC E-108, décembre 2014, secteur Montmagny ;

OC 2019-OC-GMFNB-011-01, juillet 2019, secteur Nouvelle-Beauce ;

OC GMF-CRQ, février 2014, CIUSSS Capitale-Nationale ;

OC GMF Abénakis, 2018-06-01, secteur Beauce

OC GMF Beauceville, décembre 2016, secteur Beauce

OC GMF Chaudière, 2018-06-28, secteur Beauce

PROCESSUS D'ÉLABORATION				
État de la situation : : Nouvelle ordonnance collective régionale qui permettra un travail interdisciplinaire **Méthode de formation :** **Méthode de diffusion :** Assurée par la DSP et le GMF				
Responsable du dossier :	Nom : Vanessa Couture Profession / titre : Infirmière Date : 29 juillet 2019			
Responsable médical : (Si différent du/des chef(s) de département(s) ou de l'expert reconnu pour ses connaissances dans le domaine pour le faire)	Nom(s) : Dre Annie Tremblay Titre(s) : Directrice adjointe services professionnels Date : 29 juillet 2019			
Personnes consultées (autres que les personnes ci-haut et les chefs de départements)	**NOM**	**FONCTION**	**DATE**	**INITIALES**
	Andrée-Anne Després	Pharmacienne	2020-01-28	AAD
	Suzanne Roy, inf. M. Sc.	Conseillère cadre en soins infirmiers spécialisés Clientèle ambulatoire et soutien à domicile	2020-06-11	SR.
	Virginie Breton	Présidente CECII	2019-09-26	VB
	Dépôt à la table des responsables GMF		2020-01-28	N/A

VALIDATION PAR LE/LES CHEF(S) DE/DES DÉPARTEMENT(S) CONCERNÉS ou SON REPRÉSENTANT		
Dr Jeannot Dumaresq	Microbiologiste-infectiologue	2020-01-28
VALIDATION PAR LA DIRECTION DES SOINS INFIRMIERS/DES SERVICES MULTIDISCIPLINAIRES		
Mme Liliane Bernier	DIRECTRICE ☒ DES SOINS INFIRMIERS ☐ DES SERVICES MULTIDISCIPLINAIRES	2020-06-12
VALIDATION PAR UN DIRECTEUR MÉDICAL GMF-U OU GMF-PUBLIC (INTRA ÉTABLISSEMENT)		
Dre Hélène Maranda	DIRECTRICE MÉDICALE	2020-09-09
VALIDATION PAR LE CHEF DE DÉPARTEMENT MÉDECINE GÉNÉRALE (INTRA ÉTABLISSEMENT)		
Dre Anik Tremblay	CHEF DE DÉPARTEMENT	2020-09-25
VALIDATION PAR LE COMITÉ DES ORDONNANCES (INTRA ÉTABLISSEMENT)		
Dre Édith Lepire	PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES ORDONNANCES COLLECTIVES	2021-01-05
APPROBATION PAR L'EXÉCUTIF DU CMDP (INTRA ÉTABLISSEMENT)		
Dr Martin Arata	PRÉSIDENT DU CMDP	2021-04-08

PROCESSUS D'ÉVALUATION ET DE RÉVISION	
Révision (36 mois) prévue le : (date d'entrée en vigueur + 36 mois)	2024-04-08
Pour tout constat d'erreur ou pour toute demande de modification avant la date de révision prévue, nous vous prions de communiquer avec la personne responsable du dossier tel que précisé à la page précédente.	

➲ **À remplir par le GMF**

NOM DU GMF :			
TITRE : Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques lors d'une suspicion d'infection urinaire basse non compliquée chez la femme de 14 ans et plus			
Numéro de l'ordonnance collective : 2020-OC-GMF-06			
S'agit-il d'une:	☐ **Nouvelle ordonnance collective**	☐ **Révision :** ☐ Modification ☐ Mise à jour	☐ **Abrogation**
Remplace-t-elle une/des ordonnance(s) collective(s) existantes? Remplace-t-elle du /des protocole (s)?	Si oui, lesquelles (titres et numéros) :		
Retrait d'une/des (ordonnance(s) collective(s) existante(s) et retrait du/des protocole(s)?	Il est essentiel qu'un/des protocoles et ordonnances collectives existants ci-haut mentionnés soient retirés, car ces protocoles et ordonnances ne sont plus en vigueur.		

APPROBATION PAR LE MÉDECIN RESPONSABLE (GMF OU GMF-R) OU PAR LE DIRECTEUR MÉDICAL (GMF-U)		
	☐ MÉDECIN RESPONSABLE (GMF OU GMF-R) ☐ DIRECTEUR MÉDICAL (GMF-U)	Date

Méthode de formation : Référer à la section processus d'élaboration

☐ Jumeler les infirmières avec des infirmières qui applique déjà cette ordonnance collective

☐ Autre :

Méthode de diffusion : Référer à la section processus d'élaboration

☐ Note de service

☐ Rencontre (spécifier le type de rencontre) :

☐ Autre :

APPROBATION PAR LES MÉDECINS SIGNATAIRES DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE (HORS ÉTABLISSEMENT)
DATE D'APPROBATION:

Nom	Prénom	No de permis	Signature	Cocher si refus

PROCÉDURE

FAIRE PARVENIR UNE COPIE DE L'ORDONNANCE SIGNÉE À LA DIRECTION DES SERVICES PROFESSIONNELS AFIN QU'ELLE SOIT DÉPOSÉE SUR L'EXTRANET CISSS CHAUDIÈRE-APPALACHES[3]
oc.gmf.cisssca@ssss.gouv.qc.ca

☐ c.c. À L'ADJOINTE DE LA DIRECTION DES SERVICES PROFESSIONNELS DE VOTRE SECTEUR (GMF OU GMF-R)

☐ c.c. AU CHEF DE SERVICE RÉGIONAL (GMF-U)

[3] https://www.cisssca.com/extranet/accueil/

ANNEXE 1

ÉVALUATION CLINIQUE PAR L'INFIRMIÈRE

Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches
Québec

NO DOSSIER :

NOM :

PRENOM :

DATE NAISSANCE :

IDENTIFICATION USAGER

OC : Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques lors d'une suspicion d'infection urinaire basse non compliquée chez la femme de 14 ans et plus

Poids :	Allergies/intolérances :

PA :	Pouls :	Température :
Créatinine (si âgée de 65 ans et moins) :		Date :
Clairance à la créatinine (MDRD/CKD-EPI) :		Date :
Antécédents d'infection urinaire :		

1. **Présente un ou plusieurs des symptômes suivants :**

Symptômes	OUI	NON	Date d'apparition et remarques
Dysurie	☐	☐	
Pollakiurie	☐	☐	
Douleur sus-pubienne	☐	☐	
Sensation de brûlure et/ou douleur à la miction	☐	☐	
Urine trouble et/ou malodorante	☐	☐	
Hématurie	☐	☐	

Résultat punch rénal :

2. **Contre-indications :**

- Femme enceinte ou qui allaite ; ☐ Oui ☐ Non
- Femme de moins de 14 ans ; ☐ Oui ☐ Non

- Diabète mal contrôlé; □ Oui □ Non
- Anomalie anatomique ou chirurgie récente de l'arbre urinaire; □ Oui □ Non
- Port d'une sonde urinaire ou nécessitant des cathétérismes urinaires; □ Oui □ Non
- Fièvre T° buccale > 38°C □ Oui □ Non
- Punch rénal positif/douleur à la loge rénale □ Oui □ Non
- Immunosuppression □ Oui □ Non
- Diminution de l'état général en faveur d'une infection urinaire haute □ Oui □ Non
- Contact sexuel à risque □ Oui □ Non
- Infections urinaires à répétition (cystite au cours des 4 dernières semaines ou plus de 3 infections urinaires dans la dernière année excluant celle-ci) □ Oui □ Non
- Symptômes évoluant depuis plus de 7 jours □ Oui □ Non
- Insuffisance rénale : clairance à la créatinine < 30ml/minute (S'assurer d'avoir une créatinine récente pour 65 ans et plus) □ Oui □ Non
- Hématurie macroscopique avec caillots □ Oui □ Non
- Insuffisance hépatique □ Oui □ Non
- Créatinine non disponible (> 1 an) femme de 61 ans et plus □ Oui □ Non

DANS LE CAS DE L'OBTENTION D'UNE RÉPONSE POSITIVE : Référer la femme au médecin traitant ou au sans rendez-vous.

3. Résultat de l'analyse d'urine par bandelettes (type « chemstrip »)

Présence de :

Leucocytes :	□ Oui	□ Non
Nitrites :	□ Oui	□ Non
Sang :	□ Oui	□ Non

DANS LE CAS DE L'OBTENTION D'UNE RÉPONSE POSITIVE : Appliquer l'ordonnance collective précitée

DANS LE CAS DE L'OBTENTION D'UNE RÉPONSE NÉGATIVE : Référer au médecin traitant ou au sans rendez-vous

Nom infirmière :

Signature :	Date :

Poursuivre les étapes suivantes si résultat positif de l'analyse d'urine par bandelettes et si initiation d'un traitement antibiotique

4. Planification du suivi pour le résultat de la culture d'urine en laboratoire

Réalisé ☐

5. Informations à donner sur la prévention de l'infection urinaire

- Boire suffisamment de liquide chaque jour ;
- Uriner fréquemment et tenter de vider la vessie complètement à chaque fois ;
- S'essuyer de l'avant vers l'arrière après la miction et les selles pour aider à empêcher les bactéries de pénétrer l'urètre ;
- Éviter les vêtements serrés dans la région génitale et porter des sous-vêtements en coton;
- Vider la vessie avant et après chaque relation sexuelle ;
- Changer fréquemment les serviettes sanitaires lors des règles.

6. Counseling infirmier

- Une amélioration des symptômes devrait avoir lieu 24 heures après le début du traitement ;
- Aviser la femme de consulter à nouveau si les symptômes persistent au-delà du traitement ou s'ils augmentent après le début du traitement. Orienter, au besoin, vers la pharmacie ou le service info-santé.

Notes complémentaires : _____

_____

_____

Signature de l'infirmière : _____ Date : _____